Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le 17/12/2025
ID : 056-245614383-20251217-C2025_196-DE

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

DATE de CONVOCATION
8 DÉCEMBRE 2025

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 32
Votants : 36
Procuration : 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quinze décembre à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

Étaient présents :
M. Michel GRIGNON, Mme Sophie JUBIN, M. Bernard CHAUVIN, Mme Claire MAHE, M. Pascal HERVIEUX, Mme Simone MALVILLE, M. Cyrille KERRAND, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Marie-Annick BURBAN, M. Serge LUBERT, M. Pascal GUIBLIN, Mme Emilie GEVA, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RETHO, M. François HERVIEUX, Mme Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES, M. Yann MEILLAREC, M. Jean-Pierre GALUDEC, Mme Isabelle GUILLET, M. Boris LEMAIRE, Mme Jeannine MAGREX, Mme Rachel GUIHARD, M. Maxime PICARD, Mme Sylvaine TEXIER, M. Alain LOUIS, Mme Brigitte DELAUNAY, M. Jean-Pierre LE METAYER, Mme Marie-Christine DANILO, M. Frédéric POEYDEMENGE, M. Stéphane COMBEAU, M. Dominique BONNE, Mme Christine MANHES

Étaient absents :
Mme Fabienne DAUPHAS, Mme Liliane LE SOURD

Absent(s) ayant donné pouvoir :
M. Jean-Sébastien TAVERNIER a donné pouvoir à Mme Sophie JUBIN
Mme Sylvie GAIN a donné pouvoir à M. Serge LUBERT
M. Raymond HOUEIX a donné pouvoir à M. Joël TRIBALLIER
M. Jacky CHAUVIN a donné pouvoir à M. Boris LEMAIRE

Secrétaire de séance : M. Boris LEMAIRE

N°C2025_196 - DECHETS - Tarifs déchèteries 2026 pour professionnels et usagers extérieurs

Rapporteur : M. Pascal GUIBLIN, Vice-Président

CONSIDÉRANT l'augmentation globale des tarifs qui avait été validée en 2025 pour se rapprocher au maximum de la réalité des coûts.

CONSIDÉRANT le projet de loi de finances 2026 qui prévoit une augmentation de TGAP tous les ans jusqu'à 2030, pour un montant annoncé de 72€/tonne pour le stockage en 2026 (au lieu de 65€).

CONSIDÉRANT la réalité des coûts 2025 de certaines filières de traitement.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le 17/12/2025
ID : 056-245614383-20251217-C2025_196-DE

Pour les dépôts en déchèterie des professionnels et des usagers extérieurs au territoire (non inscrits au service déchets), des ajustements de certains tarifs ont été intégrés à la grille proposée ci-dessous, notamment pour ceux concernés par l'augmentation de la TGAP sur stockage (tout-venant et plâtre). Pour le placo-plâtre, toujours en attente de déploiement de la REP PMCB, si la filière venait à se mettre en place, le plâtre valorisable accepté dans cette filière ne serait plus facturés, mais le reste du plâtre (briques-platrières et autres) continuerait d'être payant.

Le tarif du polystyrène a été revu à la hausse conformément à la réalité du coût des sacs plus important que ce qui avait été initialement prévu et à une recette moindre. Cette filière de valorisation demeure très intéressante car elle permet de détourner de gros volumes de l'enfouissement.

Le tarif des pneus hors filière (abîmés non valorisables), bien que très peu utilisé, a été recalculé au réel des coûts de traitement à la tonne.

Les membres du comité déchets, qui se sont réunis le 20 novembre 2025, proposent la grille tarifaire suivante pour 2026 :

Type de déchet	Tarif 2025	*Proposition 2026*
Végétaux /m^3	12 €	*12 €*
Gravats (inertes) /m^3	17 €	*17 €*
Tout-venant (non valorisable) /m^3	34 €	*35 €*
Polystyrène /m^3	9 €	*13 €*
Bois (hors REP) /m^3	27 €	*27 €*
Plâtre (hors REP) /m^3	51 €	*52 €*
Carton /m^3	3 €	*3 €*
Déchets spécifiques /kg	2 €	*2 €*
Pneus VL (hors REP) /unité	1,70 €	*4 €*
Pneus PL (hors REP) /unité	12,20 €	*20 €*
Pneus tracteur (hors REP) /unité	22 €	*50 €*
Menuiseries	Gratuit	*Gratuit*
Ferrailles	Gratuit	*Gratuit*

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 4 décembre 2025,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés,
- 35 voix Pour
- 1 abstention(s)
 M. POEYDEMENGE

Les membres du Conseil Communautaire décident :

- De valider les tarifs de dépôts des déchets en déchèterie pour les professionnels et usagers extérieurs au territoire proposés ci-dessus pour l'année 2026.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le 17/12/2025
ID : 056-245614383-20251217-C2025_196-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 17 décembre 2025
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ
8 av. de la Gare
56231 QUESTEMBERT
CEDEX
02 97 26 59 51

Signé par : Patrice LE PENHUIZIC
Date : 17/12/2025
Qualité : PRÉSIDENT

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.